

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-huit, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
M. Michel St-Jacques, conseiller, maire suppléant	district 3
Mme Catherine Lapointe, conseillère	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont absents :

M. Michael Steimer, conseiller	district 1
Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère	district 2

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

### POINT N° : 1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 04 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### POINT N° : 2

2018-09-R195

#### ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques :

***D'accepter*** le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du contenu de l'avis de convocation
3. Refus de la soumission pour le contrat de déneigement hivernal – Appel d'offres TP-2018-05
4. Approbation du budget du Festival de la citrouille d'Argenteuil
5. Période de questions
6. Levée de la séance

en y apportant une modification au titre du point 3 qui doit se lire comme suit :

Annulation de l'appel d'offres TP-2018-05

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

### POINT N° : 3

2018-09-R196

#### ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES TP-2018-05

CONSIDÉRANT que la Municipalité a récemment procédé à l'appel d'offres TP-2018-05 afin d'obtenir des soumissions pour le déneigement des rues municipales durant les saisons hivernales 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 août 2018;

CONSIDÉRANT que suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu une seule proposition;

CONSIDÉRANT que le prix proposé par ce soumissionnaire est largement supérieur à ce que la Municipalité payait dans le cadre du contrat de déneigement précédent ainsi qu'au budget fixé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge donc qu'il n'est pas opportun de donner suite à cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu

D'annuler l'appel d'offres TP-2018-05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Les Entreprises KL Mainville inc.  
Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité*

**POINT N° : 4**

2018-09-R197

**APPROBATION DU BUDGET DU FESTIVAL DE LA CITROUILLE D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité organisera le Festival de la citrouille d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT qu'il faut approuver le budget pour cet événement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que le conseil municipal autorise un budget maximum de 5 000 \$ en surplus des commandites reçues.

D'imputer les dépenses au code complémentaire CITR01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Comité consultatif des loisirs  
Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications  
Service des finances*

**POINT N° : 5**

**1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 07 pour se terminer à 19 h 09.

Une (1) personne demande à se faire entendre et est entendue.

**POINT N° : 6**

2018-09-R198

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente:

**De lever** la séance extraordinaire à 19 h 10 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**Marc-Olivier Labelle,  
Maire**